

INFORMATIONS CLES POUR LES INVESTISSEURS

Ce document apporte des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment de la SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ODDO BHF Euro Credit Short Duration

(ci-après, le « Compartiment »)

Un compartiment de la SICAV ODDO BHF (ci-après la « SICAV »), géré par ODDO BHF Asset Management SAS

Classe DP-EUR - LU0628638388 - EUR - Distribution
d'actions:

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le Compartiment est géré activement et vise à générer des revenus et une croissance du capital élevés. Pour ce faire, il investira dans un portefeuille géré activement et constitué d'au moins 2/3 de titres de créance négociables admis à une cote officielle émis par des sociétés publiques ou privées et libellés en euros, sans limite géographique, tout en se concentrant sur des émissions de moindre qualité (c'est-à-dire dont la notation est inférieure à « investment grade »).

Le portefeuille est constitué d'au moins 2/3 de titres obligataires cotés émis par des sociétés publiques ou privées de tous secteurs, sans limite géographique, et assortis de taux d'intérêt fixes ou variables. 2/3 au moins de ces titres sont libellés en euros. Les obligations qui bénéficient d'une notation minimum B3 ou B- attribuée par un organisme de notation internationalement reconnu tel que Moody's ou S&P (ou jugée équivalente par la Société de gestion, ou via la notation internationale de la Société de gestion) seront au cœur de l'investissement. La Société de gestion ne recourt pas exclusivement et automatiquement aux notations émises par les agences de notation, mais effectue également sa propre analyse interne. Si la note d'un titre est revue à la baisse, la décision relative au respect des contraintes de notation prendra en compte l'intérêt des Actionnaires, les conditions de marché et la propre analyse de la Société de Gestion relative aux titres obligataires concernés. Le Compartiment investira au minimum 20% de ses actifs dans des obligations à haut rendement notées au maximum BB+ ou Ba1 et au maximum 10% de ses actifs dans des obligations non notées. Si la note d'un titre est abaissée en deçà de B3 ou B-, ledit titre sera vendu dans les six mois dans des conditions de marché normales, et dans le meilleur intérêt des actionnaires. Le Compartiment n'est pas tenu par l'échéance maximale de son portefeuille de titres. Il investira néanmoins au moins 2/3 de ses actifs dans des titres obligataires dont l'échéance résiduelle n'excède pas 4 ans.

Les critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) complètent l'analyse de crédit et sont pleinement intégrés au processus d'investissement en deux étapes successives. Première étape : elle consiste à mettre en place des exclusions sectorielles strictes concernant l'extraction du charbon et la production d'énergie à base de charbon. Le Compartiment ne pourra dès lors pas investir dans ces secteurs. Deuxième étape : elle consiste à attribuer une notation ESG à une grande majorité d'entreprises dans l'univers d'investissement en combinant les deux approches « best-in-universe » l'équipe de gestion du Gestionnaire privilégie les émetteurs les mieux notés, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité) et « best effort » (l'équipe de gestion du Gestionnaire encourage les progrès continus des émetteurs à travers un dialogue direct avec eux). Une attention particulière est accordée à l'analyse du capital humain et de la gouvernance d'entreprise, qui représentent respectivement 30% et 25% de la notation de chaque entreprise, quels que soient sa taille et son secteur d'activité. L'analyse des controverses (accidents industriels, pollution, condamnations pour

corruption, pratiques anticoncurrentielles, sécurité des produits, gestion de la chaîne d'approvisionnement, etc.) basée sur les éléments obtenus auprès du fournisseur de données extra-financières externe du Gestionnaire est intégrée dans le processus de notation et influence directement la notation ESG de chaque entreprise. Ce processus d'analyse ESG interne débouche sur une échelle de notation interne à cinq niveaux. En ce qui concerne les actions qui ne sont pas surveillées par son modèle interne, le Gestionnaire s'appuie sur des données extra-financières fournies par un prestataire de services externe. L'équipe ESG interne analysera les émetteurs sélectionnés par l'équipe de gestion du Gestionnaire. Par conséquent, au moins 75% des actifs nets du Compartiment sont soumis à une notation ESG interne. Ce système de notation ESG influe sur la structure globale du portefeuille en limitant son exposition aux émetteurs affichant des scores ESG plus faibles (niveaux 1 et 2) dans le but d'assurer un certain degré de qualité au regard des facteurs ESG.

Le Compartiment pourra recourir aux instruments financiers dérivés afin de couvrir le risque de change, ou d'obtenir une couverture contre ou une exposition au risque de taux d'intérêt ou de crédit (à des fins de gestion efficace de portefeuille). Le Compartiment pourra notamment, à l'entière discrétion de la Société de gestion, avoir recours à des credit default swaps (sur un titre ou sur un indice) ou des total return swaps, en qualité d'acheteur ou de vendeur. Les total return swaps liés à un indice peuvent être utilisés à concurrence de 5% des actifs nets du Compartiment en qualité d'acheteur, et de 10% des actifs nets du Compartiment en qualité de vendeur. Il est prévu que ces total return swaps représentent 2% des actifs nets du Compartiment.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des parts ou actions d'OPCVM européens, dans des FIA français ou d'autres Etats membres de l'UE, ainsi que dans des fonds d'investissement étrangers. Ces Fonds peuvent être gérés par ODDO BHF Asset Management SAS et/ou ODDO BHF Asset Management GmbH.

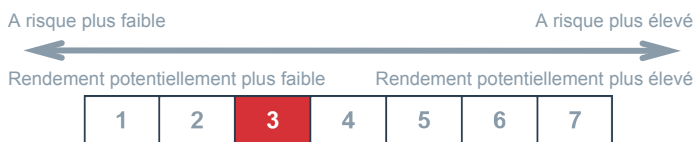
Les demandes de souscription, de conversion et de rachat sont centralisées auprès de l'agent de transfert (CACEIS Bank, Luxembourg Branch) chaque jour d'évaluation de la valeur nette d'inventaire jusqu'à 12h00 (midi) (heure de Luxembourg – CET / CEST) et exécutées sur la base de la valeur nette d'inventaire datée du jour même.

Les frais d'achat et de vente de titres (également appelés « coûts des opérations ») sont à la charge du compartiment. Ils s'ajoutent aux frais répertoriés dans le présent document et réduisent le rendement du compartiment.

La Devise de référence du Compartiment est l'euro. Tous les revenus dégagés par le Compartiment sont distribués.

Durée de placement recommandée : 3 à 5 ans

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.

Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Pourquoi le Compartiment est classé dans la catégorie 3 :

Le Compartiment présente un niveau de risque faible à modéré en raison de sa politique d'investissement, laquelle consiste à investir essentiellement dans des titres de créance libellés en euros dont l'échéance résiduelle ne dépasse pas 4 ans. Le Compartiment peut néanmoins investir jusqu'à 100% de ses actifs totaux dans des obligations à haut rendement. Ces titres s'accompagnent d'un risque de défaut élevé par rapport aux obligations investment grade, qui n'est pas pleinement pris en compte dans la catégorie de risque du Compartiment.

Risques importants pour le Compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. **Risque de**

liquidité : Le Compartiment investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Le faible volume de transactions sur ces marchés peut impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions. **Impact des techniques des techniques financières :** compte tenu notamment de l'utilisation de produits dérivés, l'exposition maximale aux différentes classes d'actifs pourra être supérieure à l'actif net du Compartiment. En cas d'évolution défavorable des stratégies mises en place, la valeur liquidative pourra baisser de façon plus importante que les marchés sur lesquels le Compartiment est exposée. **Risque de contrepartie :** risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Le Compartiment peut être exposé à ce risque du fait de l'utilisation d'instruments financiers à terme ou de contrats d'acquisitions et de cessions temporaires de titres conclus de gré à gré avec un établissement de crédit si ce dernier ne peut honorer ses engagements.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur nette d'inventaire du Compartiment

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts de commercialisation et de distributions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	0,50 %

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué et sont acquis au distributeur. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

Frais prélevés par le Compartiment sur une année	
Frais courants	0,47 %

Frais prélevés par le Compartiment dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

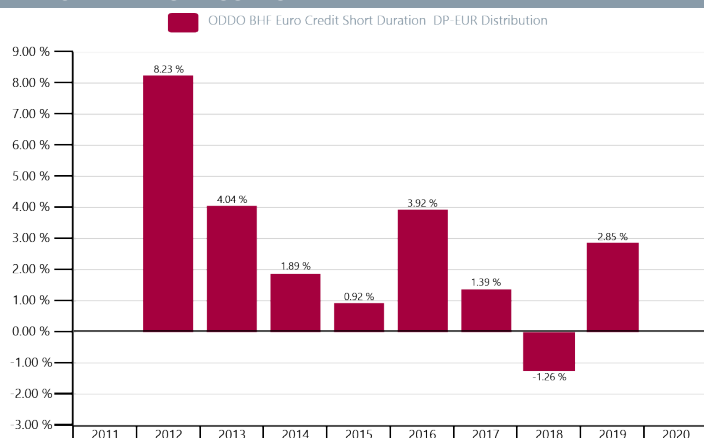
Les frais courants sont basés sur les coûts du dernier exercice, clos en octobre 2020.

Les frais réels peuvent varier d'un exercice à l'autre. Pour chaque exercice, le rapport annuel de la SICAV donne le montant exact des frais encourus.

Ils ne comprennent pas les commissions de performance, les frais d'intermédiation, excepté dans le cas d'entrée et/ou de sortie payés par le Compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous reporter à la rubrique 'Frais et commissions' du prospectus, disponible sur <http://am.oddo-bhf.com/> ou au siège social de la Sicav.

PERFORMANCES PASSES



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le Compartiment.

Ce Compartiment a été créé le 01/06/2011.

La devise de référence du Compartiment est EUR.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank, Luxembourg Branch

De plus amples informations sur le Compartiment tels que le prospectus (Français, Anglais, Allemand) et les documents périodiques (Français, Anglais) sont disponibles sur am.oddo-bhf.com ou peuvent être demandées gratuitement et à tout moment auprès du siège social de la SICAV au 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ou auprès de l'agent centralisateur dans le pays de commercialisation. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de la société de gestion (am.oddo-bhf.com) et en version papier sur simple demande de l'investisseur auprès de la société de gestion.

La valeur nette d'inventaire du Compartiment est disponible sur le site internet <http://am.oddo-bhf.com/>.

D'autres classes d'actions sont disponibles pour ce Compartiment.

La responsabilité de ODDO BHF Asset Management SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Compartiment.

Chaque compartiment est une entité juridique séparée, ayant son propre financement, ses propres engagements, ses propres plus-values et moins-values, son propre calcul de valeur nette d'inventaire et ses propres frais. L'investisseur peut convertir les actions qu'il détient dans un compartiment contre des actions d'un autre compartiment de la SICAV, conformément aux modalités décrites dans le prospectus.

Fiscalité :

Le Compartiment en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Les revenus ou plus-values liées à la détention d'actions du Compartiment peuvent être taxés selon le régime fiscal de chaque investisseur. En cas de doute, il est conseillé de s'adresser à un professionnel.

La SICAV est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

ODDO BHF Asset Management SAS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 22/01/2021.